

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 mai 2026

DÉLIBÉRATION N° DCS2026-011

Objet : Désignation des représentants de Seine-et-Marne Numérique au sein de l'association DECLIC

Le vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. Olivier LAVENKA, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 12 mai 2026

Nombre de délégués en exercice : 47

Nombre de délégués présents : 31

Nombre de délégués représentés : 4

QUORUM : 47 délégués en exercice représentant 123 voix, soit un quorum de 61,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 31 délégués présents + 4 pouvoirs correspondant à 98,33 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR.

Délégués de la Région : Angela AVOND, Gilles BATTAIL.

Délégués des EPCI : ATRIDE Edie, BACHELET Stéphane, BAPTIST Philippe, BELLIOU Jean-Claude, BOUSEZ Alexandre, CHOMAUDON Eric, CHONION Jean-Paul, DEHELLY Antoine, FORESTIER Alain, FOURNIER Pascal, GARCIA ROBIN Jean-Paul, GAVARD Nadine, GENEVIEVE Gérard, GRIMONT Eric, HELIE Jean, MOMON Alain, PARISY Anne, PERIGAULT Isabelle, PEUTOT Christian, POIREAU Julien, ROUSSEAU Michael, SAOUT Louis, SENSI Philippe, VAMBRE Christophe, VAN DE BOR Albert, VIVET Emmanuel.

REPRESENTES :

Délégués des EPCI :

CHARPENTIER Philippe a donné pouvoir à BAPTIST Philippe.

PROST Emmanuel a donné pouvoir à BACHELET Stéphane.

PECHARMAN Jean-Luc a donné pouvoir à GRIMONT Eric.

WALLEZ Lydie a donné pouvoir à GENEVIEVE Gérard.

SECRETARE DE SEANCE : ROUSSEAU Michael

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat Seine-et-Marne Numérique.

Considérant que le Syndicat Seine-et-Marne Numérique est devenu Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) en juin 2023 par la modification de ses Statuts,

Considérant les Statuts de l'association de « Développement d'Echanges entre Collectivités Locales en matière d'Informations et de Communications » (DECLIC),

Considérant que l'association DECLIC, créée en 2005, a notamment pour objet de :

- réunir des collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics et des associations qui interviennent, dans le champ des services numériques à la sphère publique dans une optique de mutualisation, notamment, de leurs expériences, de leurs outils et de leurs savoir-faire ;*
- réaliser pour ses membres des actions de veille technique et réglementaire en matière de services numériques ;*
- d'organiser la mutualisation de services, de fournitures ou de travaux à travers des groupements de commandes composés de ses membres ;*
- représenter ses membres devant les acteurs institutionnels du secteur (Etat, autorités de régulation, notamment) et défendre leurs intérêts le cas échéant au niveau local, national voire européen ;*
- participer à la promotion des questions relatives au développement, l'implémentation et au partage des services numériques dans la sphère publique locale.*

Considérant la délibération DCS2024-031 du 16 octobre 2024 portant adhésion du Syndicat Seine-et-Marne Numérique à l'association DECLIC,

Considérant la nécessité, en raison du renouvellement du collège EPCI du Syndicat, consécutif aux élections municipales et communales du 15 et 22 mars 2026, de désigner des nouveaux représentants,

Vu le rapport n°DCS2026-011,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (98,33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

DIT QUE le représentant élu désigné est M. Eric CHOMAUDON,

DIT QUE le représentant permanent titulaire désigné au sein du personnel est Madame Sophie PREVOST, Directrice de l'Aménagement et des Services Numériques,

DIT QUE le représentant permanent suppléant désigné au sein du personnel est Monsieur Jean-Louis BRUNET, Directeur Adjoint de l'Aménagement et des Services Numériques.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne : 22/06/2026